

## Pour un buste du général de Gaulle à Maubeuge

Ville de Maubeuge, *place du Dr Forest*, 59600 Maubeuge – [service.culturel@ville-maubeuge.fr](mailto:service.culturel@ville-maubeuge.fr)  
Fondation Charles de Gaulle, *5 rue de Solférino*, 75007 Paris - [secretariat@charles-de-gaulle.org](mailto:secretariat@charles-de-gaulle.org)



La ville de Maubeuge souhaite honorer la mémoire de Charles de Gaulle, chef de la France libre et fondateur de la Vème République. Un buste de la sculptrice Elisabeth Cibot, connue dans les Hauts-de-France pour être l'auteur du monument à Charles et Yvonne de Gaulle à Calais, sera installé en centre-ville de Maubeuge, aux abords des remparts de Vauban. D'une esthétique moderne et épurée, ce buste évoque le visage du Général lors de la descente des Champs Elysées dans Paris libéré, en 1944. Formé d'un socle en pierre bleue du Hainaut, ce monument maubeugeois rappellera également la visite de 1959, quand De Gaulle alors président de la République salua Maubeuge en reconstruction.

« Un homme qui n'appartient à personne, et qui appartient à tout le monde », tel se définissait le général de Gaulle, auquel la ville de Maubeuge invite chacun à rendre un hommage républicain, en contribuant à la souscription ouverte avec la Fondation Charles de Gaulle en vue de financer ce buste.

Je soutiens le [projet de buste du général de Gaulle à Maubeuge](#) à hauteur de :

- 10 €  20 €  50 €  100 €  200 €  500 €  1000 €  
 autre montant : .....

La totalité **de mon don est déductible** à hauteur de 66%. Un don de 150 € me revient à 50 € après impôt.

Nom..... Prénom.....

Adresse électronique.....

Adresse postale .....

..... Téléphone .....

Code postal..... Ville.....

Une adresse électronique Champs obligatoires pour recevoir votre reçu fiscal.

- Je règle par CB sur la boutique en ligne : <https://boutique.charles-de-gaulle.org>  
 Je règle par chèque à l'ordre de la Fondation Charles de Gaulle

Chaque don effectué permet aux particuliers de bénéficier d'une réduction de l'I.R. de 66 %, dans la limite de 20 % de leur revenu imposable (art. 200 du C.G.I.). Un reçu fiscal vous sera transmis. Vous pouvez nous contacter pour recevoir des informations sur les déductions s'appliquant au régime de l'I.F.I. (art. 978 du C.G.I) ou des entreprises (art. 238bis du C.G.I).

Notre Fondation s'engage à protéger vos données personnelles et à les enregistrer dans un fichier informatisé en toute sécurité.

Dans le cadre de notre politique de protection des données personnelles, vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification et de suppression en contactant la Fondation par lettre adressée 5 rue de Solferino 75007 Paris ou par courriel envoyé à : [communication@charles-de-gaulle.org](mailto:communication@charles-de-gaulle.org).